

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LOW**

PROCÈS-VERBAL d'une réunion régulière du Conseil de la Municipalité de Low, tenue le lundi 7 mars 2016 à 19H00, à la Salle Héritage, 4A chemin d'Amour, Low (Québec) J0X 2C0 sous la présidence de Son Honneur le Maire, Monsieur Morris O'Connor.

Étaient aussi présents : Les conseillères Michèle Logue-Wakeling, Joanne Mayer, Lynn Visentin et Amanda St. Jean et les conseillers Charles Kealey et Christopher Brownrigg.

1) OUVERTURE

Constatant le quorum, l'assemblée est officiellement déclarée ouverte par Son Honneur le Maire, monsieur Morris O'Connor.

2) PÉRIODE QUESTION – 3^{ème} ESSAIE

3) AFFAIRES DÉCOULANT DE LA RÉUNION PRÉCÉDENTE

Aucune affaires

4) PROCÈS-VERBAL

#33-03-2016

IL EST RÉSOLU QUE le procès-verbal de la réunion régulière du 1 février 2016 soit accepté avec les changements tel que discuté.

PROPOSÉ PAR la conseillère Michèle Logue-Wakeling

APPUYÉ PAR le conseiller Charles Kealey

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5) ORDRE DU JOUR

#34-03-2016

IL EST RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit adopté et qu'il demeure ouvert.

PROPOSÉ PAR la conseillère Michèle Logue-Wakeling

APPUYÉ PAR le conseiller Charles Kealey

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6) FACTURES À PAYER

#35-03-2016

IL EST RÉSOLU QUE la liste #02-2016 des déboursés pour la période du 2 février 2016 au 7 mars 2016 totalisant un montant de 95 920,08\$;

QUE les salaires nets versés pour la période du 2 février 2016 au 29 février 2015 totalisant un montant de 23 110,04\$ soient acceptés;

QUE la directrice générale/secrétaire-trésorière soit autorisée à faire les affectations budgétaires nécessaires à cet effet.

PROPOSÉ PAR la conseillère Lynn Visentin

APPUYÉ PAR la conseillère Michèle Logue-Wakeling

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CERTIFICAT

Je, soussignée, directrice générale/secrétaire-trésorière, certifie par la présente que les fonds nécessaires sont disponibles pour les dépenses nommées à la résolution #35-03-2016, tel que prévu par le Conseil de la municipalité de Low.

Franceska Gnarowski

Directrice générale/secrétaire-trésorière

7) RAPPORT DU MAIRE

Le maire présente un rapport verbal de ses activités pour le mois de Février.

7.1 ADMINISTRATION

(7.1.1) RAPPORT DU COMITÉ D'ADMINISTRATION

Aucun rapport est présenté par la conseillère Michèle Logue-Wakeling, Présidente du comité d'administration.

(7.1.2) AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par la conseillère Joanne Mayer qu'à une séance ultérieure du conseil une modification au règlement LOW-02-2015 portant sur les nuisances sera apporté.

(7.1.3) PLAN TRIENNAL

À la demande de la conseillère Joanne Mayer, la proposition est reportée à une date ultérieure.

(7.1.4) FORMATION GESTION FINANCIÈRE

CONSIDÉRANT que l'Association des directeurs municipaux du Québec offre une formation en gestion financière à Gatineau le 5 avril au prix de 295 plus taxes pour les membres;

#36-03-2016

EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU QUE le conseil est d'accord que la DG profite de l'occasion et qu'elle s'inscrit pour la formation en gestion financière en tant que membre.

PROPOSÉ PAR le conseiller Charles Kealey

APPUYÉ PAR la conseillère Amanda St. Jean

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(7.1.5) CLUB PATINAGE ARTISTIQUE

CONSIDÉRANT la proposition du Club de patinage artistique de la Vallée-de-la-Gatineau que la municipalité de Low achète une annonce dans le bulletin de fin d'année ;

CONSIDÉRANT QU'une page coûte 100 \$;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs enfants de la région profitent du Club ;

#37-03-2016

EN CONSÉQUENCE IL EST RÉSOLU QUE le conseil approuve l'achat d'une page d'annonce dans le bulletin.

PROPOSÉ PAR la conseillère Lynn Visentin

APPUYÉ PAR la conseillère Michèle Logue-Wakeling

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(7.1.6) APPUI RÉOLUTION - DENHOLM

CONSIDÉRANT la demande de la municipalité de Denholm d'appuyer la résolution MD AR 16-02-039 portant sur la reprise du chemin Pagan par le Ministère du Transport;

CONSIDÉRANT que le chemin Pagan est le seul lien direct entre Low et Denholm;

CONSIDÉRANT l'entraide incendie entre Denholm et Low afin de respecter le Schéma de couverture de risque ;

CONSIDÉRANT le transport scolaire entre Denholm et Low;

CONSIDÉRANT la longueur du chemin, son importance ainsi que la nécessité constante d'y effectuer des réparations et améliorations;

CONSIDÉRANT le fardeau fiscal qu'il représente pour Denholm;

#38-03-2016

EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU que la municipalité de Low appui la résolution de la municipalité de Denholm demandant que la MTQ reprend la responsabilité du chemin Pagan afin d'augmenter la qualité d'un chemin bien achalandé, d'améliorer la sécurité pour les conducteurs et afin de participer au développement économique de la région.

PROPOSÉ PAR le conseiller Charles Kealey

APPUYÉ PAR la conseillère Amanda St. Jean

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(7.1.7) APPUI RÉOLUTION - GRACEFIELD

CONSIDÉRANT la demande de la municipalité de Gracefield d'appuyer la résolution 2016-01-051 demandant au Ministère de la Sécurité publique de se charger de la rivière Gatineau;

#39-03-2016

EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU que la municipalité appui la résolution 2016-01-051 provenant de la municipalité de Gracefield.

PROPOSÉ PAR la conseillère Joanne Mayer
APPUYÉ PAR la conseillère Amanda St. Jean
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(7.1.8) PROJET 400/PROJECT 400

CONSIDÉRANT le rapport d'inspection de la caserne de pompier préparé par le service de Génie municipal de la MRC Vallée-de-la-Gatineau en octobre 2015;

CONSIDÉRANT les défauts structuraux majeurs qui ont été constatés et décrits dans ledit rapport;

CONSIDÉRANT que le site où se trouve la caserne actuelle n'est pas adéquate pour un agrandissement de la caserne;

CONSIDÉRANT qu'un deuxième rapport préparé par Beaudoin Construction en décembre 2015 afin d'élaborer un estimé pour la rénovation de la caserne basé sur le rapport de la MRCVG estime un coût total de 743 293 \$;

CONSIDÉRANT la disponibilité d'un site situé au 400 route 105 appartenant à la municipalité;

CONSIDÉRANT que le site ci-haut mentionné serait idéal pour la construction d'une nouvelle caserne puisqu'il contient un terrain vide ainsi qu'une bâtisse non-occupé;

CONSIDÉRANT que les bureaux municipaux actuels ne sont plus adéquats vu le manque de salle de réunion, archives, ainsi qu'un bureau pour le maire;

CONSIDÉRANT que la bâtisse située au 400 Route 105 pourrait servir comme lieu de bureau municipal;

CONSIDÉRANT que la rénovation du bâtiment ainsi que la construction d'une nouvelle caserne sur le même site centraliserait les services municipaux à une place très visible et accessible;

CONSIDÉRANT la disponibilité de subventions dans le cadre du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM);

#40-03-2016

EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU que le conseil autorise la DG de s'inscrire au service en ligne pour accéder au programme PIQM afin de chercher les informations pour le Projet 400.

PROPOSÉ PAR la conseillère Amanda St. Jean
APPUYÉ PAR le conseiller Christopher Brownrigg
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(7.1.9) MTQ

CONSIDÉRANT que la signalisation sur la route 105 dans les secteurs Brennan's Hill, Venosta et au nord de Low n'est pas conforme aux normes actuelles;

CONSIDÉRANT le nombre de voitures et gros camions qui utilisent la Route 105 quotidiennement;

CONSIDÉRANT le nombre d'accident dans ce secteur;

#41-03-2016

EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU que la municipalité autorise qu'une lettre soit envoyée au Ministère des Transport de Québec afin de demander que la signalisation soit mise aux normes dans les plus brefs délais.

PROPOSÉ PAR le conseiller Christopher Brownrigg
APPUYÉ PAR la conseillère Joanne Mayer
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(7.1.10) EMBAUCHE – PRÉPOSÉ À L'ENTRETIEN

CONSIDÉRANT que la demande de candidature pour un préposé à l'entretien a attiré 27 résumés;

CONSIDÉRANT que 8 candidats ont été retenus pour des entrevues parmi les 27 applicants;

CONSIDÉRANT que les entrevues ont eu lieu le mardi 1^{er} mars et le mercredi 2 mars par un comité de sélection;

#42-03-2016

EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU par le conseil que Paul Hampsey, candidat, soit embauché à titre de préposé à l'entretien au taux horaire de 16\$ avec bénéfices et deux semaines de vacance ainsi qu'une période de probation de trois mois.

PROPOSÉ PAR la conseillère Michèle Logue-Wakeling

APPUYÉ PAR le conseiller Charles Kealey

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(7.1.11) MODIFICATION DE RÉSOLUTION No19-02-2016

CONSIDÉRANT que la résolution No 19-02-2016 portant sur l'autorisation accordée à la DG afin de signer des actes de cessions pour l'acquisition des parties de lots dans le projet du chemin de la Rive n'incluait pas certains détails pertinents;

CONSIDÉRANT que les actes de cessions proviennent de la notaire Megan Throop, de Chelsea;

CONSIDÉRANT que la DG et/ou le maire sont autorisés à signer les actes conformes aux projets présentés par Me Throop, sous les appellations Bloc « a » et Bloc « B » annexés à la présente résolution;

CONSIDÉRANT que les actes du bloc « A » concernent les transferts de terrain entre la municipalité de Low et Luc Legault/Ginette Strevez; Johanne Rioux/Michel Charron; Jean Chartrand, propriétaires qui ne seront pas visés par la taxe spéciale pour la réfection du chemin de la Rive, mais qui verseront chacun 2 500 \$ à titre de contribution du milieu pour des améliorations ;

CONSIDÉRANT que les actes du bloc « B » concernant le transfert de terrain entre la municipalité de Low et Alain Longchamps; Christopher Kaps; Julian Starr; Clare Fasset/Maureen Grant; Pierre Gélinau; Sylvain Belisle et Vahid Aftahi; propriétaires qui seront visés par la taxe spéciale pour la réfection du chemin de la Rive parmi les autres propriétaires sur le chemin.

#43-03-2016

EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU par le conseil de modifier la résolution No 19-02-2016 ;

QUE le préambule de la présente en fait partie intégrante.

PROPOSÉ PAR la conseillère Michèle Logue-Wakeling

APPUYÉ PAR la conseillère Joanne Mayer

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(7.1.12) FESTIVAL ECLIPSE

CONSIDÉRANT les délibérations des membres du conseil suivant une discussion avec des représentants de la SQ ;

CONSIDÉRANT que le conseil s'attendait à ce que la SQ intervienne au festival au besoin;

CONSIDÉRANT que Tech Safari demandait une autorisation du conseil pour la tenue du festival ;

CONSIDÉRANT qu'en donnant une autorisation au festival la SQ n'interviendrait pas au besoin;

#44-03-2016

EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU par le conseil que la municipalité de Low retire sa lettre d'appui et qu'elle n'accorde aucune autorisation pour la tenue du Festival Éclipse à Low;

Qu'une copie de la présente soit acheminée aux organisateurs du Festival Éclipse, à la SQ, au Camp Awacamenj Mino ainsi qu'à la MRC Vallée-de-la-Gatineau et ses municipalités.

PROPOSÉ PAR la conseillère Joanne Mayer
APPUYÉ PAR le conseiller Charles Kealey
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.2 VOIRIE

(6.2.1) RAPPORT

Un bref rapport est donné par le conseiller Charles Kealey, Président du comité de la voirie.

(6.2.2) ACHAT SABLE

#45-03-2016

IL EST RÉSOLU que le conseil approuve l'achat de 4000 tonne de sable au prix de 5,50 \$/tonne de Keith Ramsay pour un total de 22 000 \$ plus taxes.

PROPOSÉ PAR le conseiller Charles Kealey
APPUYÉ PAR la conseillère Michèle Logue-Wakeling
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(6.2.3) FORMATION NIVELEUSE

CONSIDÉRANT la proposition du Centre de Formation professionnelle Mont-Laurier d'offrir une formation sur place pour le nivelage de chemin au coût de 1695 \$ plus taxes;

#46-03-2016

EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU que le conseil accepte la proposition pour une formation sur le nivelage de chemin sur place soumis par le Centre de Formation professionnelle Mont-Laurier au coût de 1695 \$.

PROPOSÉ PAR le conseiller Charles Kealey
APPUYÉ PAR la conseillère Michèle Logue-Wakeling
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(6.2.4) ACHAT CONTENEUR

CONSIDÉRANT le manque d'entreposage pour les petits outils au garage municipal ;

#47-03-2016

EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU que le conseil approuve l'achat d'un conteneur au coût de 1975 \$ plus taxes.

PROPOSÉ PAR le conseiller Christopher Brownrigg
APPUYÉ PAR la conseillère Joanne Mayer
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(6.3) SÉCURITÉ CIVILE

(6.3.1) RAPPORT

Rapport est donné par la Présidente du comité de la Sécurité publique, la conseillère Amanda St-Jean.

(6.3.2) NOUVEAU POMPIER

CONSIDÉRANT le manque de pompier dans la brigade municipale ;

CONSIDÉRANT la recommandation du Directeur du service, Ghyslain Robert, d'embaucher Stewart Lacelle e à titre de pompier;

#48-03-2016

EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU que le conseil accepte la candidature de Stewart Lacelle à titre de pompier pour le service d'incendie de la municipalité.

PROPOSÉ PAR la conseillère Joanne Mayer
APPUYÉ PAR la conseillère Amanda St. Jean
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(6.3.3) FORMATION

CONSIDÉRANT l'obligation d'obtenir une formation en matières dangereuses pour tous les pompiers;

CONSIDÉRANT que cette formation ne faisait pas parti de la formation de base des pompiers quand Ghyslain Robert, Jim Routfille, Seamus Montague et Chris Brownrigg ont complétés Pompier I ;

#49-03-2016

EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU que le conseil accepte la proposition d'Éduc Expert concernant la formation en matières dangereuses au prix approximatif de 5 000 \$.

PROPOSÉ PAR la conseillère Amanda St-Jean

APPUYÉ PAR la conseillère Joanne Mayer

Le conseiller Christopher Brownrigg s'abstient du vote raison de conflit d'intérêts.

ADOPTÉE

(6.3.4) RAPPORT ANNUEL

CONSIDÉRANT QUE, dans le cadre du schéma de risque en incendie la municipalité doit faire un rapport d'activités de son service d'incendie chaque année ;

CONSIDÉRANT QUE, le directeur du service d'incendie Monsieur Ghyslain Robert a déposé ledit rapport au conseil municipal le 7 janvier 2016 ;

#50-03-2016

EN CONSÉQUENCE IL EST RÉSOLU que le conseil a pris connaissance du rapport du schéma de couverture de risque en incendie 2015 déposé par le directeur en service incendie de Low, Monsieur Ghyslain Robert, et ce conformément à l'article 35 de la loi sur la sécurité Incendie;

QUE le rapport 2015 soit acheminé au Ministre de la Sécurité publique via la MRCVG à savoir Monsieur Louis Gauthier.

PROPOSÉ PAR la conseillère Michèle Logue-Wakeling

APPUYÉ PAR la conseillère Joanne Mayer

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(6.4) ENVIRONNEMENT

(6.4.1) RAPPORT

Un rapport est donné par le conseiller Christopher Brownrigg, Président du comité de l'environnement.

(6.5) URBANISME

(6.5.1) RAPPORT

Un rapport est donné par la conseillère Joanne Mayer, présidente du Comité d'urbanisation.

(6.5.2) DEMANDE CPTAQ

CONSIDÉRANT la demande provenant du Ministère des Transport auprès de la Commission de la Protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) ;

CONSIDÉRANT que la demande concerne l'acquisition d'une parcelle du lot 5163501 afin d'y effectuer des travaux de stabilisation de chemin ;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, la CPTAQ peut prendre en considération les conséquences d'un refus pour le demandeur,

CONSIDÉRANT que la demande ne contrevient à aucun règlement municipal;

#51-03-2016

EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU que pour ces motifs, le conseil appui la demande du MTQ auprès de la CPTAQ concernant l'acquisition d'une parcelle du lot 5163501 afin d'effectuer des travaux publics.

PROPOSÉ PAR le conseiller Christopher Brownrigg

APPUYÉ PAR la conseillère Lynn Visentin

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(6.6) LOISIRS & CULTURE

(6.6.1) RAPPORT

Un rapport est donné par la conseillère Joanne Mayer, vice-présidente du Comité des loisirs.

(6.7) VARIA

Des précisions concernant la lettre (la faire parvenir à Scogestion, La Pêche, la MRCVG et ses municipalités) Éclipse sont apportées par la conseillère Joanne Mayer.

(7) PÉRIODE DE QUESTION

Au début de la réunion

(8) AJOURNEMENT

#52-03-2016

IL EST RÉSOLU QUE la réunion se termine à 20h45

PROPOSÉ PAR le conseiller Charles Kealey

APPUYÉ PAR la conseillère Michèle Logue-Wakeling

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Morris O'Connor
Maire

Franceska Gnarowski
Directrice générale/secrétaire-trésorière

« Je, Morris O'Connor, Maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec »